



HÖFER CHEMIE GMBH

Alcool isopropylique 99,9 %

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31
Date d'impression: 16.07.2011

1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- **Identificateur de produit**
- **Désignation commerciale : Alcool isopropylique 99,9 %**
- **Numéro d'article : 1000452600002**
- **No CAS: 67-63-0**
- **No EINECS: 200-661-7**
- **Numéro index: 603-117-00-0**
- **Numéro d'enregistrement 01-2119457558-25**
- **Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
- **Emploi de la substance / de la préparation Solvants**
- **Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur :**

Höfer Chemie GmbH Friedrichsthalerstr. 5
D – 66280 Sulzbach
Tel.: +49 (0)6897 999 0 890

- **Service chargé des renseignements :**
info@hoefer-shop.fr

- **Numéro d'appel d'urgence:** Olivier Hofer
Tel. +49 (0)15123430067

2 Identification des dangers

- **Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**
Flam. Liq. 2 H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
STOT SE 3 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- **Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE**
Xi; Irritant
R36: Irritant pour les yeux.
F; Facilement inflammable
R11: Facilement inflammable.
R67: L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
- **Système de classification:**
La classification correspond aux listes CEE actuelles, mais est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.
- **Éléments d'étiquetage**
- **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** La substance est classifiée et étiquetée selon le règlement CLP.

- Pictogrammes de danger



GHS02



GHS07

- **Mention d'avertissement** Danger

- **Mentions de danger**

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

- **Conseils de prudence**

P210 Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P243 Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être enlevées. Continuer à rincer.

- **Autres dangers**

- **Résultats des évaluations PBT et vPvB**

- **PBT:** Non applicable.

- **vPvB:** Non applicable.

3 Composition/informations sur les composants

- **Caractérisation chimique: Substances**

Aliphatischer Alkohol

Isopropanol (Propan-2-ol, Isopropylalkohol) i-C₃H₇OH

- **No CAS Désignation**

67-63-0 2-propanol

- **Code(s) d'identification**

- **No EINECS :** 200-661-7

- **Numéro index:** 603-117-00-0

4 Premiers secours

- **Description des premiers secours**

- **Indications générales** : Eloigner immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

- **après inhalation** :

Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles. Respiration artificielle dans le cas d'une respiration irrégulière ou d'un arrêt respiratoire et envoyer immédiatement chercher un médecin. En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

- **après contact avec la peau** :

Eloigner immédiatement les vêtements contaminés par le produit. Laver les parties touchées à l'eau et au savon. En cas d'irritation persistante, consulter un médecin.

- **après contact avec les yeux** :

Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes et consulter un médecin.

- **après ingestion** :

Rincer la bouche et boire ensuite abondamment. Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

-- **Indications destinées au médecin** :

Therapie wie bei akuter Ethanolvergiftung. Gefahr der Atemlähmung.

Leber- und Nierenfunktionen überwachen. Magenspülung. Bei Bewußtlosigkeit

Magenspülung nicht ohne Intubation.

5 Mesures de lutte contre l'incendie

- **Moyens d'extinction**

- **Moyens d'extinction:**

CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistante à l'alcool.

- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité** : Jet d'eau à grand débit.

- **Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Formation possible de mélange vapeur-air explosif.

En cas de combustion incomplète, il peut se former du monoxyde de carbone CO.

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et se propagent au sol.

Inflammation possible sur une grande distance.

- **Conseils aux pompiers**

- **Équipement spécial de sécurité** :

Porter un vêtement de protection totale et un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

- **Autres indications** Rafraîchir les emballages dangereux avec de l'eau

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

Éteindre les flammes nues. Écarter les sources d'ignition. Ne pas fumer.

Éviter les étincelles. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs. Aérer à

fond les locaux concernés. Prendre des mesures de sécurité contre les charges électrostatiques.

- **Précautions pour la protection de l'environnement:**

Ne pas envoyer dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau souterraines

Diluer avec beaucoup d'eau.

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

- Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Assurer une aération suffisante.

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

- Référence à d'autres sections Il existe un danger d'explosion.

7 Manipulation et stockage

- Manipulation :

- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

- Préventions des incendies et des explosions:

Tenir à l'abri de sources d'inflammation - ne pas fumer.

Prendre des mesures contre une charge électrostatique.

- Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Stockage :

Conserver à l'écart des rayons solaires directs et d'autres sources de chaleur et d'ignition.

Stocker au frais et au sec dans des fûts métalliques bien fermés

- Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :

Observer les lois et prescriptions relatives au stockage et à l'utilisation de substances présentant un danger pour l'eau (Allemagne)

Matériau approprié pour emballages et canalisations : l'acier ou un acier spécial

Ungeeignete Materialien: die meisten Kunststoffe, Aluminium, Neopren-Kautschuk.

- Indications concernant le stockage commun :

Respecter les interdictions de stockage de matières incompatibles du décret de sécurité dans l'entreprise et des

directives techniques afférentes (TRbF)(Allemagne).

- Autres indications sur les conditions de stockage :

Respecter les directives techniques afférentes TRbF (Allemagne).

Temperaturklasse (VDE 0165): T2

Explosionsgruppe (VDE 0165): IIA

- Classe de stockage : 3 (VCI - Konzept, 2007)

8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :

Veiller à une bonne ventilation/aspiration. Prendre des mesures contre une charge électrostatique.

- Paramètres de contrôle

- Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :		
67-63-0 2-propanol (50-100%)		
VME	Valeur momentanée: 980 mg/m ³ , 400 ppm	
- DNEL		
Oral	DNEL (population)	26 mg/kg bw/day (Long-term - systemic effects)
Dermique	DNEL (population)	319 mg/kg bw/day (Long-term - systemic effects)
	DNEL (worker)	888 mg/kg bw/day (Long-term - systemic effects)
Inhalatoire	DNEL (population)	89 mg/m ³ (Long-term - systemic effects)
	DNEL (worker)	500 mg/m ³ (Long-term - systemic effects)

- **Indications complémentaires** : Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- **Contrôles de l'exposition**

- **Equipement de protection individuel** :

- **Mesures générales de protection et d'hygiène** :

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau

Ne pas inhaler les vapeurs et les aérosols

- **Protection respiratoire** :

Protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.

Filter A2/P2 oder ABEK-P2.-

- **Filtre recommandé pour une utilisation momentanée** : Filtre combiné A-P1

- **Protection des mains** :

Gants de protection.

Contrôler la perméabilité avant chaque nouvelle utilisation du gant.

- **Matériau des gants**

Caoutchouc nitrile

Butylcaoutchouc

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.

- **Temps de pénétration du matériau des gants**

Observer les indications du fabricant des gants, concernant la résistance à la pénétration et les délais de rupture

ainsi que les conditions particulières existant au poste de travail (contrainte mécanique, durée de contact).

Aux premiers signes d'usure, il faut remplacer les gants protecteurs.

- **Pour le contact permanent, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:**

Butylkautschuk mit 0,5 mm Schichtdicke oder Nitrilkautschuk mit 0,4 mm Schichtdicke, (empfohlen: Schutzindex 6,

entsprechend über 480 Minuten Permeationszeit nach EN 374).

Achtung! die tägliche Gebrauchsdauer eines Chemikalienschutzhandschuhs kann wegen der besonderen Bedingungen am Arbeitsplatz (mechanische Belastung, Temperatur) deutlich kürzer als die nach EN 374 ermittelte Permeationszeit sein.

- **Des gants dans les matériaux suivants sont appropriés comme protection contre les éclaboussures:**

Caoutchouc chloroprène

- **Des gants dans les matériaux suivants ne sont pas appropriés:**

Caoutchouc naturel (Latex)

Gants en PVC

- **Protection des yeux** : Lunettes de protection hermétiques.

- **Protection du corps** :

Vêtement de protection standard. Chaussures ou bottes de sécurité résistant aux produits chimiques. S'il risque de se

produire un contact avec la peau, porter un vêtement de protection imperméable à ce produit.

9 Propriétés physiques et chimiques

<i>- Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles</i>	
<i>- Indications générales.</i>	
<i>- Aspect:</i>	
<i>Forme :</i>	<i>liquide</i>
<i>Couleur :</i>	<i>incolore</i>
<i>- Odeur :</i>	<i>genre alcool</i>
<i>- Modification d'état</i>	
<i>Point de fusion :</i>	<i>-89°C</i>
<i>Point d'ébullition :</i>	<i>82°C (ASTM D 1078)</i>
<i>- Point d'éclair :</i>	<i>12°C (DIN 51758)</i>
<i>- Température d'inflammation :</i>	<i>425°C (DIN 51794)</i>
<i>- Danger d'explosion :</i>	<i>Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.</i>
<i>- Limites d'explosivité :</i>	
<i>inférieure :</i>	<i>2 Vol %</i>
<i>supérieure :</i>	<i>12 Vol %</i>
<i>- Pression de vapeur à 20°C:</i>	<i>42,2 mbar</i>
<i>- Densité à 20°C:</i>	<i>0,785 g/cm3 (DIN 51757)</i>
<i>- Solubilité dans/miscibilité avec</i>	
<i>l'eau :</i>	<i>entièrement miscible</i>
<i>- Viscosité :</i>	
<i>dynamique à 20°C:</i>	<i>2,43 mPas (DIN 53015)</i>

10 Stabilité et réactivité

- **Possibilité de réactions dangereuses** Réactions aux agents d'oxydation puissants
- **Conditions à éviter** A éviter: chaleur, flammes, étincelles
- **Matières incompatibles:**
agents d'oxydation
acides
- **Produits de décomposition dangereux:**
En cas d'incendie, formation de monoxyde de carbone CO et de gaz carbonique CO₂.

11 Informations toxicologiques

- **Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë :**
- **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :**
Oral LD50 4570 mg/kg (rat)
Dermique LD50 > 2000 mg/kg (rab)
13400 mg/kg (rab)
Inhalatoire LC 50 / 4 h 30 mg/l (rat)
- **Effet primaire d'irritation :**
- **de la peau :** Pas d'effet d'irritation.
- **des yeux :** Effet d'irritation.
- **Sensibilisation :** Aucun effet de sensibilisation connu.
- **Toxicité subaiguë à chronique :**
Behandlungsbezogene Veränderungen wurden bei Labortieren nach wiederholter Inhalation beobachtet. Dabei waren folgende Gewebe betroffen: Leber und Niere.
- **Indications toxicologiques complémentaires :**

Observations faites sur l'être humain : les vapeurs et les liquides peuvent provoquer l'irritation des yeux. Conduit à une perte de connaissance en cas de concentrations de vapeur importantes. Un contact prolongé ou répété risque de dessécher la peau et de conduire à une inflammation de la peau (dermite).

Hohe Konzentrationen können Müdigkeit und Schwindelgefühl verursachen. Wirkt schwach reizend auf die Schleimhäute. Geringe Fötotoxizität festgestellt bei Konzentrationen weit oberhalb der Grenzwerte für Anwendung im Lebensmittel- und Arbeitsbereich.

12 Informations écologiques

- Toxicité

- Toxicité aquatique :

EC 50 / 48 h > 100 mg/l (Daphnia magna)

EC 50 / 72 h > 100 mg/l (Scenedesmus subspicatus)

LC 50 / 48 h > 100 mg/l (Leuciscus idus)

- Persistance et dégradabilité

Das Produkt ist biologisch leicht abbaubar.

Biologische Abbaubarkeit:

BOD 5 (20 °C): 49 % des ThOD (APHA-Methode)

BOD 5 (20 °C): 78 % des ThOD (APHA-Methode, adaptiert)

- Comportement dans des compartiments de l'environnement :

- Potentiel de bioaccumulation

Se dissout dans l'eau. Disparaît en l'espace d'une journée, par évaporation et dissolution. S'il se dégage de grandes quantités, celles-ci peuvent pénétrer dans les sols et avoir des effets néfastes sur les eaux souterraines.

- Autres indications écologiques :

- Indications générales :

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou la canalisation.

Catégorie de pollution des eaux 1 (classification selon liste) : peu polluant

- Résultats des évaluations PBT et VPVB

- **PBT**: Non applicable.

- **vPvB**: Non applicable.

13 Considérations relatives à l'élimination

- Méthodes de traitement des déchets

L'indication suivante se réfère au produit en l'état et non pas aux produits transformés. En cas de mélange avec d'autres produits, d'autres voies d'élimination peuvent s'avérer nécessaires ; en cas de doute, consulter les fournisseurs des produits en question ou les services administratifs locaux.

- Recommandation :

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

A remettre si possible au recyclage, sinon faire procéder à l'incinération ou à la mise en décharge dans une installation autorisée.

- **Code déchet** : On peut trouver le valable numéro déchets dans le catalogue déchets d'Europe.

- Emballages non nettoyés :

- Recommandation :

Emballages consignés : A restituer au fournisseur immédiatement, bien fermé et sans nettoyage, après

vidage optimal. Il faut veiller à ce que des polluants ne pénètrent pas dans l'emballage ! Attention : les résidus se trouvant dans les récipients peuvent constituer un risque d'explosion. Ne pas découper, percer ou souder des récipients non nettoyés.

- **Produit de nettoyage recommandé** : Eau, éventuellement avec addition de produits de nettoyage.

14 Informations relatives au transport

<i>- Transport par terre ADR/RID et GGVS/GGVE (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) (transfrontalier/domestique) :</i>	
<i>- Classe ADR/RID-GGVS/E (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) :</i>	3 (F1) Liquides inflammables.
<i>- Indice Kemler :</i>	33
<i>- No UN :</i>	1219
<i>- Groupe d'emballage :</i>	II
<i>- Nom d'expédition des Nations unies :</i>	1219 ISOPROPANOL (ALCOOL ISOPROPYLIQUE)
<i>- Transport maritime IMDG/GGVSee (ordonnance sur le transport de produits dangereux - mer) :</i>	
<i>- Classe IMDG/GGVmer :</i>	3
<i>- No UN :</i>	1219
<i>- Label :</i>	3
<i>- Groupe d'emballage :</i>	II
<i>- No EMS :</i>	F-E,S-D
<i>- Polluant marin :</i>	no
<i>- Désignation technique exacte :</i>	ISOPROPANOL (ISOPROPYL ALCOHOL)
<i>- Transport aérien ICAO-TI et IATA-DGR :</i>	
<i>- Classe ICAO/IATA :</i>	3
<i>- No ID UN :</i>	1219
<i>- Label :</i>	3
<i>- Groupe d'emballage :</i>	II
<i>- Désignation technique exacte :</i>	ISOPROPANOL (ISOPROPYL ALCOHOL)

- "Règlement type" de l'ONU: UN1219, ISOPROPANOL (ALCOOL ISOPROPYLIQUE), 3, II

- **Précautions particulières à prendre par l'utilisateur** Attention: Liquides inflammables.

15 Informations réglementaires

- **Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

- **Prescriptions nationales :**

- **Indications sur les restrictions de travail :** Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes

- **Règlement en cas d'incident :** Stoffgruppe 2 (Leichtentzündliche Flüssigkeiten); Mengenschwellen beachten.

- **Directives techniques air :**

Classe Part en %: NK 50-100

- **Teneur en COV:** 100%

- **Classe de pollution des eaux :**

Classe de danger pour l'eau 1 (classification selon liste) (classe de pollution des eaux 1) : peu polluant

- **Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- **Service établissant la fiche technique** : Voir point 1: Service chargé des renseignements.

- **Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

IATA-DGR: Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)

ICAO: International Civil Aviation Organization

ICAO-TI: Technical Instructions by the "International Civil Aviation Organization" (ICAO)

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

CLP: Classification, Labelling and Packaging (Regulation (EC) No. 1272/2008)

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent